



Préfecture de l'Eure
Canton de Pacy-sur-Eure
Arrondissement des Andelys
Commune de La Chapelle Longueville

2025DCM46 Modification des tarifs des accueils périscolaires matin et soir et du plan mercredi

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi dix-huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le onze juin, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence Mme Karine CHÉRENCEY, maire.

Étaient présents : Anaïs ALBIGNAC, Elisabeth BERGER-PAGENAUD, Hervé BOURDET, Patrice BOUTRAIS, Virginie CARTENET, Philippe CARTON, Karine CHÉRENCEY, Liliane FIQUET, Jean-Marie GASSIES, Véronique HAMELIN, Jean-Paul JOUACHIM, Jean JOUAULT, Marie-Claude KELLER, Nathalie LEBEL, Marie LECOLLAIRE, Alain PERIER, Antoine ROUSSELET, Laurent SAFFRÉ, Sylvie TRAVADON

Ont donné pouvoir : Jean-Pierre GUERIN pouvoir à Marie LECOLLAIRE, Thomas JOILLE pouvoir à Anaïs ALBIGNAC, Jennifer MENDY pouvoir à Nathalie LEBEL, Brigitte TENA pouvoir à Elisabeth BERGER-PAGENAUD, Caroline WILMART pouvoir à Karine CHÉRENCEY

Absents excusés : Sylvain DEWAS, Frédéric LARDILLEUX, Stéphane ROQUES

Soit sur 27 membres en exercice, 19 présents.

Monsieur Alain PERIER est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°29.2022 du 18 mai 2022 portant sur le montant des accueils périscolaires du matin et du soir,
Considérant qu'il convient d'uniformiser les modalités de facturation, notamment la répartition des tranches liées au quotient familial,
Considérant que cette modification n'a pas d'incidence sur la tarification de l'accueil de loisirs du midi avec restauration,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- VALIDE les tarifs suivant à compter du 1^{er} septembre 2025 pour l'accueil périscolaire du matin :

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	Présence exceptionnelle
<900	1,50	1,30	1,10	6,50
900<1200	1,60	1,40	1,20	
>1200	1,70	1,50	1,30	

- VALIDE les tarifs suivant à compter du 1^{er} septembre 2025 pour l'accueil périscolaire du soir et du plan mercredi :

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	Présence exceptionnelle
<900	2	1,80	1,60	6,50
900<1200	2,10	1,90	1,70	
>1200	2,20	2	1,80	

- MODIFIE le formulaire d'inscription et le règlement intérieur en ce sens
- DIT qu'en cas de défaut de transmission par le responsable légal du quotient familial applicable, le tarif correspondant au quotient le plus élevé sera obligatoirement mis en œuvre

À La Chapelle-Longueville,
Le 18/06/2025

La Maire
Karine Chérencey



Le secrétaire de séance
Alain Périer

